

tous ensemble, chacun à sa petite échelle, pour améliorer notre cadre de vie. Permettre à toute personne, quel que soit son âge (enfant ou adulte), son type d'habitation (maison individuelle avec ou sans jardin, appartement) qu'il soit, locataire ou propriétaire, d'agir pour le climat.

## Comment participer ?

En prenant soin d'un arbre, dans l'espace public proche de chez soi, pour assurer sa reprise et son développement

Adopter un arbre c'est :

- Faire une demande de participation
- Signer un engagement à entretenir le pied d'arbre et arroser l'arbre pendant 3 ans afin d'assurer sa reprise et sa croissance
- Planter et prendre soin de l'arbre qui vous est confié en respectant les conseils donnés
- Apposer un panneau (fourni) avec votre prénom, le numéro de l'arbre et l'année de plantation sur le tuteur de l'arbre.

Pour ceux qui ne souhaiteraient pas planter, il est possible d'adopter un arbre déjà planté ou qui va être planté par la mairie.

Pour connaître les espaces de plantation et leur nom, le guide de plantation et d'entretien, les termes de l'engagement, rendez-vous sur notre site internet ou notre page Facebook.

## Qui peut adopter ?

Toute personne intéressée, adulte ou enfant, peut participer. Il est toutefois conseillé de vous engager à deux, au minimum, pour vous relayer et assurer un arrosage régulier pendant l'été. Les plus jeunes devront s'engager avec un adulte.

## Où et comment ?

Les plantations se font dans l'espace public sur des terrains non macadamisés qui ont été recensés et cartographiés en accord avec la mairie. (Voir les cartes sur le site internet ou Facebook)

Les arbres sont jeunes : 1 à 2 ans (1 mètre environ) afin de bien s'enraciner sur place et de ne pas souffrir de la transplantation. Vous avez le choix entre des espèces adaptées à la plantation en ville.

Dès qu'un nombre suffisant de candidatures est atteint pour un même espace, la mairie vient faire les trous et apporte la terre végétale. Les plantations peuvent commencer.

Déroulé de la plantation :

- La mairie réalise le trou et apporte de la terre fertile si nécessaire.
- Vous signez votre engagement.
- Vous choisissez votre arbre avec les bénévoles de « J'adopte un arbre »
- Sur une date choisie avec les bénévoles, vous plantez l'arbre que vous avez choisi. L'arbre est fourni par la mairie. Vous vous efforcez de trouver un tuteur d'environ 1,8 m,



## Demande de participation



### Le demandeur :

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Mon âge : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

### Personne(s) associée(s) : (obligatoire pour les mineurs)

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Mon âge : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

### Votre demande : cocher une proposition

Les cartes des espaces de plantation sont disponibles sur Facebook : « J'adopte un arbre à Perpignan » et le site internet [www.jadopte-un-arbre.jimdosite.com](http://www.jadopte-un-arbre.jimdosite.com)

Il y a un espace de plantation près de chez moi, j'aimerais y planter un arbre et l'adopter.  
Nom de l'espace : .....

La mairie va planter prochainement près de chez moi, j'aimerais adopter un des arbres qui sera planté. Indiquer le nom de la rue :

.....  
 Il y a un arbre déjà planté près de chez moi, je voudrais l'adopter.

Adresse ou description de l'emplacement :  
.....

### Liste des espèces selon disponibilité :

Érable, frêne à fleurs, tilleul, platane, tulipier de virginie.

Perpignan, le .....

**Signature(s)**

**Formulaire à déposer dans la boîte aux lettres de l'annexe mairie de Saint Assisle (26 Rue Pascal Marie Agasse) ou à renvoyer par mail à l'adresse suivante [jadopteunarbre@ecomail.fr](mailto:jadopteunarbre@ecomail.fr)**

Vos données à caractère personnel seront utilisées uniquement par les porteurs de projet « j'adopte un arbre » de l'appel à projet Perp'initiatives et transférées aux services municipaux impliqués dans la gestion du projet et ne seront utilisées que dans le cadre de la gestion de cet appel à projet. Vos données seront conservées et sécurisées pour une durée de 3 ans (durée de votre engagement à adopter un arbre).

Conformément à la loi "informatique et libertés" N° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant ou pouvez demander leur suppression.

vous apportez les outils dont vous disposez et un seau, les bénévoles vous donnent l'engrais de fond et vous aident si vous le souhaitez.

- Vous apportez votre panonceau (fourni)

## L'entretien

L'action s'inscrit dans la démarche « zéro pesticide » : aucun produit de traitement ni engrais chimique n'est autorisé pour l'entretien. Possibilité d'utiliser de l'engrais organique ou du compost.

## Quand ?

- Si vous faites une demande de participation avant fin octobre, vous planterez votre arbre fin novembre / début décembre
- Si vous faites une demande de participation entre fin octobre et fin janvier, vous planterez votre arbre fin février.

Les dates seront reconfirmées par affichage sur les espaces à planter et information aux participants

Atelier conseils de plantation, informations sur les arbres, leur entretien, réponse aux questions fin novembre lors des premières plantations.

### Renseignements complémentaires sur

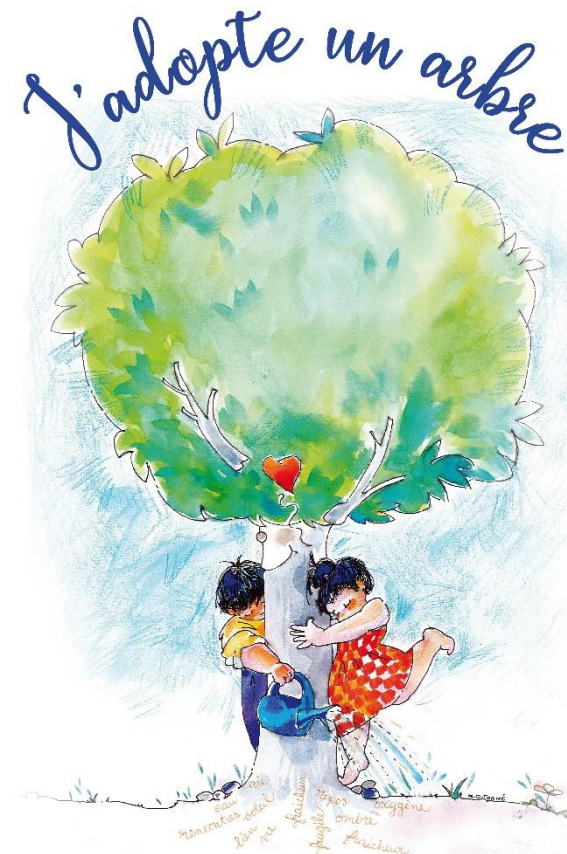
Facebook : « J'adopte un arbre à Perpignan » et le site internet

[www.jadopte-un-arbre.jimdosite.com](http://www.jadopte-un-arbre.jimdosite.com)

### Contacts :

Mail : [jadopteunarbre@ecomail.fr](mailto:jadopteunarbre@ecomail.fr)

Tél : 07 66 75 33 32



## D'où vient ce projet ?

Une idée qui mûrit, un appel à projets de la mairie de Perpignan, Perp'initiatives, le projet est sélectionné et soutenu par la mairie et nous voilà partis...

Il démarre par le quartier St Assisle de Perpignan et pourra s'étendre ensuite à toute la ville.

Il vise à favoriser la plantation d'arbres dans la ville pour bénéficier de leurs bienfaits. Créer des points de fraîcheur, ombrager les trottoirs. Agir